

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 31 (1973)
Heft: 3

Artikel: 1953-1973 : vingt années d'expansion du recrutement universitaire
Autor: Jaccard, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-137070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1953-1973: vingt années d'expansion du recrutement universitaire

Professeur Pierre Jaccard
Lausanne

Il y a vingt ans déjà, la *Revue économique et sociale* de Lausanne a bien voulu publier trois des six articles qu'un des premiers, à cette date, j'avais consacrés au problème majeur de notre siècle: la nécessité de former mieux et en plus grand nombre les cadres moyens et supérieurs de notre économie ¹.

En 1953, il y avait en France 172.000 étudiants inscrits. On en a compté 233.000 en 1957, 558.000 en 1967 et 743.000 en 1970, soit 18 % de la tranche des jeunes compris entre 20 et 24 ans. Les statistiques de 1971 ont enregistré encore une augmentation de 5 % des effectifs, mais, pour la première fois depuis quinze ans, la rentrée de l'automne 1972 a révélé une légère régression. On y a vu l'effet de la loi Debré, réduisant les sursis militaires, ainsi qu'une réponse de l'opinion publique aux avertissements du Ministère de l'éducation nationale. On s'attend dès lors, en France, à une baisse de 15.000 étudiants en 1974-1975. L'Allemagne fédérale, plus prospère, se prépare à recevoir un million d'étudiants universitaires en 1980. En Suisse, où le très grand nombre d'étrangers fausse les comparaisons (un tiers en 1960, un quart en 1970), la progression des effectifs universitaires a été plus mesurée: au total 21.000 en 1960 et 42.000 en 1970. Les dépenses ont passé, dans le même temps, de 155 millions de francs à 930 millions. En 1980, estime le Conseil suisse de la science, le nombre total des étudiants devra se situer entre 65.000 et 85.000.

Notre souhait, il y a vingt ans, d'un accroissement notable des effectifs d'étudiants, s'est réalisé largement. Tout n'en va pas, cependant, pour le mieux dans le meilleur des mondes. En France comme en Suisse, la proportion des retardés de un, deux ou trois ans s'élève dans les écoles secondaires comme à l'université. En Suisse, au niveau secondaire inférieur, cette proportion passe, de la première à la sixième année, de 26 à 50 % pour les garçons et de 23 à 43 % pour les filles. Dans l'année précédant l'examen de baccalauréat, les retardés de deux ans représentent environ 20 % chez les garçons et 10 % chez les filles. Il faut ajouter que la sélection élimine un grand nombre d'élèves chaque année. Au niveau universitaire, le déchet continue. Le 19 novembre 1972, le ministre français de l'Education nationale, M. Joseph Fontanet a déclaré: « Il y a chez nous trop d'étudiants qui ne sont pas vraiment armés ni motivés pour l'enseignement supérieur long. Près de 40 % des bacheliers qui s'inscrivent à l'université abandonnent au cours de la première année. Un sur trois seulement achève le deuxième cycle, c'est-à-dire obtient une licence; et, sur ce tiers, un sur trois encore y parvient dans des délais normaux. »

¹ Voici les six titres de cette série: « Choix du métier et destin de l'homme » (1952), « Recrutement et statut des infirmières en Suisse et à l'étranger », « Des vues nouvelles en sociologie: les thèses de Petty, Fisher, Clark, Fourastié sur les trois secteurs de l'emploi: primaire, secondaire et tertiaire » (1953), « Le développement de l'enseignement secondaire et supérieur en France, aux Etats-Unis et en Suisse », « L'enseignement secondaire et supérieur au service d'un plus grand nombre », « L'origine sociale des étudiants en Suisse et à l'étranger » (1954). On nous permettra de faire brièvement ici le bilan des efforts accomplis et des résultats acquis dans ce domaine.

Economiquement et moralement, une telle proportion d'abandons représente un gaspillage d'efforts et d'argent, en même temps qu'une source d'amertume et de mécontentement. En automne 1972, le professeur Jacques Monod, directeur de l'Institut Pasteur et Prix Nobel, a demandé — comme nous l'avions fait, vingt ans plus tôt — que l'on s'inspire chez nous du système éducatif américain, lequel substitue à notre filière unique des études trois voies ayant chacune sa fin en soi et son niveau d'exigences. Jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans, l'école secondaire, dite *High School*, gratuite pour tous, ne fait qu'instruire et orienter. Les plus doués peuvent alors s'inscrire dans les *Colleges* pour une scolarité de trois ou quatre ans qui leur donne une meilleure préparation. La vraie spécialisation se fait enfin, pour un nombre limité, dans les *Graduate Schools* dont chacun sait que les exigences, en deux ou trois ans d'études, sont élevées. La plupart des « universités » américaines comportent les deux sections, si bien que personne ne se sent frustré: chacun a été préparé à un niveau qui lui convient.

En France, le ministre de l'Education nationale a déclaré récemment que « le problème fondamental de l'enseignement en 1973 est son adaptation à l'emploi ». L'évolution récente des effectifs universitaires selon les disciplines révèle une discordance grave. Voici les variations de 1965-66 à 1970-71, en France: sciences: + 4 %; lettres et sciences humaines: + 64,7 %; droit et sciences économiques: + 70,3 %; médecine et art dentaire: + 79,8 %. Cela est tout à fait insuffisant en sciences, exagéré en lettres et droit, excessif en médecine. Le professeur Jacques Guillez a déploré en 1971 « la désaffection des Français pour les formations scientifiques et techniques », situation que ne connaissent ni les Allemands, ni les Américains, ni les Soviétiques, ni les Japonais. D'autre part, en France, le nombre des candidats en médecine s'accroît démesurément, si bien que le Parlement a dû voter une loi instituant dès 1971 le *numerus clausus* en médecine, ensuite du fait que trop de candidats en médecine ne trouvaient plus de place dans les hôpitaux pour y accomplir leurs stages réglementaires.

On entend souvent dire aujourd'hui qu'il y a trop d'étudiants dans les universités et hautes écoles. Pour soutenir cette thèse, un gérant d'imprimerie du Val d'Oise, près de Paris, a envoyé la lettre suivante au journal *Le Monde*: « Nous recherchons un collaborateur ayant une licence. A notre annonce nous avons reçu 197 réponses. En revanche, pour des ouvriers qualifiés d'imprimerie, nous n'avons pas d'écho. C'est le sort des annonceurs qui cherchent des infirmières, des mécaniciens de garage, des techniciens du bâtiment ou des installateurs. » En Suisse, une entreprise de Neuchâtel cherchait un ingénieur et un conducteur de grue. Pour le premier poste, elle reçut six offres, pour le second (salaire double) une seule.

De tels déséquilibres sont fréquents. L'augmentation des effectifs universitaires s'est faite trop vite et de façon désordonnée. Nous souhaitons « un plus grand nombre », mais pas tout le monde. On a donné, au cours de ces dernières années, trop d'importance aux statistiques globales concernant les effectifs d'étudiants inscrits. Ce qui est significatif, c'est le nombre de ceux qui achèvent normalement leurs études. Ce nombre, dans nos pays d'Europe, ne nous paraît pas excessif et il devra s'élever encore à l'avenir. Aux Etats-Unis, la proportion des jeunes gens et surtout des jeunes filles poursuivant leurs études au-delà de la vingtième année est déjà beaucoup plus élevée que chez nous. La comparaison est cependant difficile, tant est grande la différence du régime des études. Il n'en reste pas moins qu'on ne parle guère, aux Etats-Unis, d'un problème de l'emploi chez les universitaires.

En 1953, nous avons déploré qu'en Suisse, les jeunes filles ne fussent que 11 % dans les effectifs d'étudiants. Cette proportion s'est aujourd'hui accrue en Europe de façon notable, sans qu'on en soit arrivé à l'égalité avec les jeunes gens qui est de règle depuis longtemps aux Etats-Unis. Des progrès moindres, mais réels, ont été réalisés en ce qui concerne l'ouverture des études supérieures aux classes moins favorisées de la société. De 1953 à 1967, en France, la proportion des étudiants issus de familles ouvrières s'est élevée de 3 à 10 %. L'intérêt de ces derniers s'est porté surtout sur l'enseignement technique: on le voit déjà dans les lycées où les sections techniques comptaient, en 1968, 30 % d'enfants d'ouvriers, en contraste avec la proportion de 15 % dans les sections classiques.

Ces derniers chiffres s'accordent mal avec les conclusions que Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont données à leurs ouvrages *Les Héritiers* (1964) et *La Reproduction* (1970). Renchérissant sur les thèses marxistes concernant les rapports de domination entre classes, les deux auteurs ont jugé que l'élévation générale des taux de scolarisation, aux niveaux secondaire et supérieur, n'auraient qu'à peine touché aux structures traditionnelles de classe, non seulement dans les pays latins, mais aussi dans l'Europe du Nord et « même aux Etats-Unis » (qu'ils paraissent ne pas connaître). Nous croyons au contraire qu'il n'est plus possible de dire aujourd'hui ce que nous écrivions à ce sujet, il y a vingt ans: « La dure sélection opérée par les établissements d'enseignement secondaire s'exerce aux dépens des économiquement faibles. Les exigences des maîtres sont telles que seuls peuvent passer ceux qui sont instruits ou du moins suivis à la maison par des parents cultivés ou des répétiteurs. Dans les milieux modestes, les familles restent sur la réserve parce qu'elles redoutent que leurs enfants, entraînés dans une compétition où les chances ne sont pas égales, soient brutalement éliminés et injustement humiliés. Cette crainte est si forte qu'elle prend la forme d'un complexe social d'infériorité. »

Un important fait nouveau, depuis que nous écrivions ces lignes, est le développement, particulièrement en France, des écoles dites maternelles. Les psychologues nous ont appris que c'est au cours des premières années de la vie que la personnalité se forme et que l'intelligence est la plus réceptive. Il convient donc de commencer assez tôt la scolarisation, bien entendu sous une forme appropriée. Du même coup, on compensera, pour les moins favorisés, le privilège des classes aisées qui peuvent accorder à leurs enfants une éducation, une culture et une certaine assurance, avant leur entrée à l'école obligatoire. Actuellement, 40.000 classes maternelles, en France, sont ouvertes dans des bâtiments nouveaux. Les zones urbaines en ont bénéficié davantage que les zones rurales. Dans celles-ci, les enfants sont mieux entourés de leurs parents, alors que dans les régions industrielles, les mères vont souvent travailler au-dehors.

Tout cet effort n'a pas été vain. Les taux actuels de scolarisation, en France, s'élèvent à 18 % à deux ans, 61 % à trois ans, 86 % à quatre ans et 100 % à cinq ans. Le VI^e Plan prévoit pour 1975-76 une fréquentation de 25 % à deux ans, 70 % à trois ans et 90 % à quatre ans. La Grande-Bretagne, qui est le seul pays connaissant depuis longtemps la scolarité obligatoire à cinq ans, s'apprête maintenant à suivre l'exemple français. Elle prévoit, pour 1981, une scolarité libre, dans les classes maternelles, de 50 % des enfants de trois ans et de 90 % des enfants de quatre ans. A notre avis, elle a raison de ne pas appeler les petits de deux ans, qui devraient rester à leur foyer. Il sera intéressant de voir les résultats de cette initiative à l'avenir.

